



## **PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2019**

**Le neuf octobre deux mil dix neuf, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24/09/2019**

**PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, MM. CAZÉ, BONNET, Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mme DELPECH, MM. DAVIGHI, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNÉ, M. DOULUT, Mme GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL.**

### **ABSENTS :**

Mme JUTTAUD pouvoir donné à M. GRIMA  
Mme BEDIN pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI  
M. BRULÉ pouvoir donné à Mme BARTHE

**Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.**

Le compte-rendu du C.M. du 1<sup>er</sup> juillet 2019, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° 047/2019**

#### **OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Le Maire de CASTELCULIER expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre Départemental de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47) peut négocier, pour le compte de la Commune, un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période 2021-2024. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

.../...



- Agents CNRACL (régime spécial) :  
Maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie / longue durée.
- Agents IRCANTEC (régime général) :  
Maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2021  
Régime du contrat : par capitalisation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Charger le CDG 47 de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, selon les modalités définies ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **DÉLIBÉRATION N° 048/2019**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE LA ROCAL DE BON-ENCOTRE – OUVREGE « LES FEMMES A TRAVERS L'HISTOIRE »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Collège LA ROCAL de Bon-Encontre dans le cadre d'un projet spécifique à une classe de cinquième pour l'année scolaire 2019-2020. Ce projet consiste à faire rédiger un ouvrage sur « Les femmes à travers l'histoire », par les élèves. Ces derniers effectueront un important travail de recherche documentaire, rédigeront des fiches de présentation pour chacune des héroïnes sélectionnées, établiront une chronologie et sélectionneront des documents iconographiques.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'apporter une contribution financière au Collège La Rocal pour aider au financement de l'impression de cet ouvrage, qui sera remis à chaque élève et bibliothèques des communes auxquelles les élèves appartiennent.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- OCTROYER une aide exceptionnelle au collège La Rocal de Bon-Encontre de 150 € pour contribuer au financement de l'impression de l'ouvrage sur « Les femmes à travers l'histoire » qui sera réalisé par une classe de 5<sup>ème</sup>,
- PREVOIR d'inscrire cette subvention exceptionnelle au budget primitif de 2020,
- AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

.../...



## DÉLIBÉRATION N° 049/2019

### **OBJET : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES LANCÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (CD 47) s'est proposé pour coordonner un groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de ressources numériques pour les bibliothèques départementales et communales. Il est donc proposé aux communes disposant d'une bibliothèque d'adhérer à ce groupement de commandes pour disposer de ces prestations à des tarifs avantageux, et d'en faire bénéficier leurs usagers.

Les procédures de mise en concurrence, de choix du prestataire, de gestion du groupement de commandes seront ainsi coordonnées par le CD 47. Et, en ce qui concerne la gestion «quotidienne» des prestations de services retenues, c'est la Médiathèque départementale qui s'en chargera, directement avec les bibliothèques communales.

Dans le cadre de l'adhésion à ce groupement de commandes une participation forfaitaire annuelle est demandée, pour Castelculier il s'agit de 200 €. Ainsi, et afin de définir au mieux les modalités de fonctionnement et financières de ce groupement de commandes, le CD 47 nous propose de conclure une convention, ci-annexée.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, de :

- CONFIRMER l'adhésion de la Commune de Castelculier au groupement de commandes, organisé par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, pour l'achat de prestations de services de ressources numériques pour les bibliothèques départementales et communales,
- AUTORISER le Maire à signer la convention relative à ce groupement avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- S'ENGAGER à exécuter, avec l'entreprise retenue, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Castelculier est partie prenante,
- S'ENGAGER à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Castelculier est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget primitif 2020.

.../...



## **DÉLIBÉRATION N° 050/2019**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE MIROIR DE SOIE » - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis plusieurs années l'Association le Miroir de soie, utilise la salle des fêtes pour y exercer les activités de Qi Gong et de Tai Chi Chuan, tous les mardis de 18h00 à 19h30.

Il informe que la Présidente de l'association le Miroir de Soie a renouvelé sa demande pour occuper la salle des fêtes durant ce même créneau horaire, pour l'année scolaire 2019-2020.

L'association n'ayant pas son siège social sur la Commune de CASTELCULIER ne sera pas à même d'occuper gracieusement la salle des fêtes communale. C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée de fixer une participation forfaitaire annuelle à 225 € TTC, à régler en début de saison, ainsi que de signer une convention avec l'association le Miroir de Soie pour déterminer les modalités d'occupation de la salle des fêtes.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « Le miroir de soie », pour la saison 2019-2020, tous les mardis de 18h00 à 19h30, moyennant une participation forfaitaire annuelle de 225 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle des fêtes de Castelsculier avec l'association « Le Miroir de soie » pour la saison 2019-2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **ZAC HORIZON 2020 :** Le Maire présente le plan de voirie du futur lotissement « Las crouzettes ». Les entreprises retenues pour effectuer les travaux d'aménagement sont l'entreprise MALET pour le lot VRD, l'entreprise ELECTROMONTAGE pour l'éclairage public et l'entreprise GAUTIER ESBTP pour le lot AEP. Les travaux avancent dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire rappelle que les lots sont déjà à la commercialisation au tarif de 110 € le mètre carré (tarif qui permet d'équilibrer financièrement l'opération). 15 lots sont en vente et 2 sont réservés. Egalement, il est à noter que les panneaux d'entrée d'agglomération seront déplacés au niveau de l'intersection de Saint-Amans. .../...



- **Résidence les Chênes Verts** : Un permis de construire a été déposé par la SCI la Hulotte pour l'extension de l'EHPAD Les Chênes Verts. Cet agrandissement sera destiné à accueillir des professionnels de santé (médecin, permanences ophtalmologue, dentiste, kinésithérapeute, dermatologue...) pour les besoins des résidents de l'EHPAD dans un premier temps.
- **ZAC de Carboundères** : Malgré les phases de conciliations entre les riverains et l'entreprise TONON en ce qui concerne des nuisances sonores, les riverains ont porté l'affaire devant le Tribunal.
- **Transports urbains et transports scolaires** :  
Les cartes de bus ont été distribuées tardivement par le Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves (SITE). Cela a notamment été dû au transfert de la compétence transports scolaires au niveau du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (CR) et des problèmes de mise en place entre les différentes institutions (Conseil Régional, SITE et Agglomération d'Agen).

Egalement, début septembre 2019 nous avons été sollicités par des usagers des bus urbains, pour nous indiquer que des horaires de bus avaient été modifiés. Lors de notre rencontre avec le prestataire KEOLIS, en charge du service, en juin dernier, on nous avait indiqué qu'aucun changement n'était prévu en ce qui concerne la Commune de Castelnouveau-Magac. L'arrêt de bus à Siailles, devant le Centre Leclerc, a également été supprimé sans concertation préalable avec la municipalité, par l'entreprise KEOLIS. Monsieur le Maire a fait part de ces dysfonctionnements à l'Agglomération d'Agen, et une réunion a eu lieu avec la société de transports pour pallier ce problème. Une proposition de l'entreprise KEOLIS doit être faite aux élus de l'AA, après les vacances de la Toussaint, pour rétablir les arrêts supprimés et trouver des solutions intermédiaires pour les arrêts dont les horaires ont été modifiés.

- **VILLASCOPIA** : Le système de diffusion du film dans le scénovision a été modifié afin de permettre la diffusion d'autres films, diaporamas, ou tout autre support vidéo. Le mercredi 13 novembre 2019, à 18h00 la société ACTOUR 47, gestionnaire du site, va présenter la programmation des événements et le nouveau fonctionnement de Villasopia pour 2020.
- **« Bâtir un Département d'initiative citoyenne »** : Le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne lance son projet qui consiste en la mise en place d'un Conseil Consultatif Citoyen, composé de 50 membres dont 42 Lot-et-Garonnais tirés au sort. Il s'agit d'un outil de concertation de la population, des élus locaux et des acteurs socio-économiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de grands projets du CD 47.

.../...



- **Travaux effectués durant l'été :**
  - Travaux de réhabilitation de certaines allées des cimetières de Saint-Amans et de Cabalsaut,
  - Une partie de la toiture de l'église de Saint-Amans a été restaurée,
  - Le boulodrome a été goudronné,
  - De nouveaux jeux pour les enfants à l'école élémentaire ont été installés, avec l'aide de jeunes dans le cadre des chantiers citoyens.
  
- **BIOCOOP :** Ouverture du magasin d'alimentation biologique depuis le 25 septembre 2019.
  
- **ALDI :** Des travaux de reconstruction du magasin ALDI se déroulent en ce moment, pour une ouverture au printemps 2020.
  
- **Octobre rose :** L'AGS Basket participe à octobre rose le weekend du 11-12-13 octobre 2019, via l'entrée pour le match de samedi (2€ par ticket seront reversés au Comité Féminin 47), également une bourriche avec tombola sera mise en place, et des joueurs porteront des tee-shirts prêtés par l'association Comité Féminin 47 lors de leur échauffement.
  
- **Rentrée scolaire 2019-2020 :** la rentrée scolaire s'est bien déroulée, avec un café-rentrée mis en place par l'Association des Parents d'élèves. Egalement, l'école élémentaire a été dotée de 30 tablettes numériques à destination des élèves et des enseignantes.
  
- **Remerciements :** Le Conseil Départemental de l'Aude et l'Association des maires de l'Aude ont envoyé un courrier de remerciements à la Commune de Castelsculier pour avoir attribué une subvention de 150€ aux sinistrés de l'Aude lors des inondations de 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclara la séance close à 20 h 30.  
Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 47/2019 à 50/2019.**

.../...